

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique): **Mairie de Cannes**

Commune et département: **Cannes 06**

Adresse : **CS 30140
06414 Cannes Cedex**

Téléphone : **06 13 28 44 56** Fax :

Email : **mairie@ville-cannes.fr**

Nom du projet : **Confortement des ouvrages et mise en valeur du Port-abri de l'île de Saint Honorat**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? **Examen au cas par cas au titre de la rubrique 11b (reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants – document d'incidence au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0 -Travaux en contact avec le milieu marin)**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le port abri actuel présente de nombreuses dégradations (fracturation des musoirs, cavités sous-marine, affouillements, délitement des maçonneries, réseaux hors d'usage).

Les travaux envisagés ont pour objectif de conforter les musoirs et la zone de débarcadère en minimisant l'impact sur l'environnement et en ne diminuant pas la largeur de la passe d'entrée actuelle. Ils permettront de plus de :

- sécuriser les usages actuels (approvisionnement par navire de la communauté des moines notamment)
- respecter le caractère patrimonial du port dans ce site classé.

Les travaux consistent à :

- effectuer le clouage du débarcadère avec des micropieux ;
- remettre en état le musoir Est ;
- traiter les affouillements, les cavités et fissures des quais ;
- remettre en état les réseaux (eau, électricité);
- remettre en état les maçonneries des marchepieds jusqu' à la côte 0,10m NGF;
- rehausser l'altimétrie des quais Est et Ouest à 1,10m NGF, le débarcadère à 1,20m NGF, les musoirs à 1,50m NGF.

Les travaux se dérouleront sur 2 saisons d'octobre à mai soit une durée totale de 16 mois hors période de préparation (1 mois). Ils seront réalisés hors période estivale, et devraient démarrer à l'automne 2024.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Cannes N° Département : 06 Lieu-dit : île Saint Honorat

En site(s) Natura 2000 ☒

n° de site(s) : FR9301573 (FR93----

n° de site(s) : (FR93----

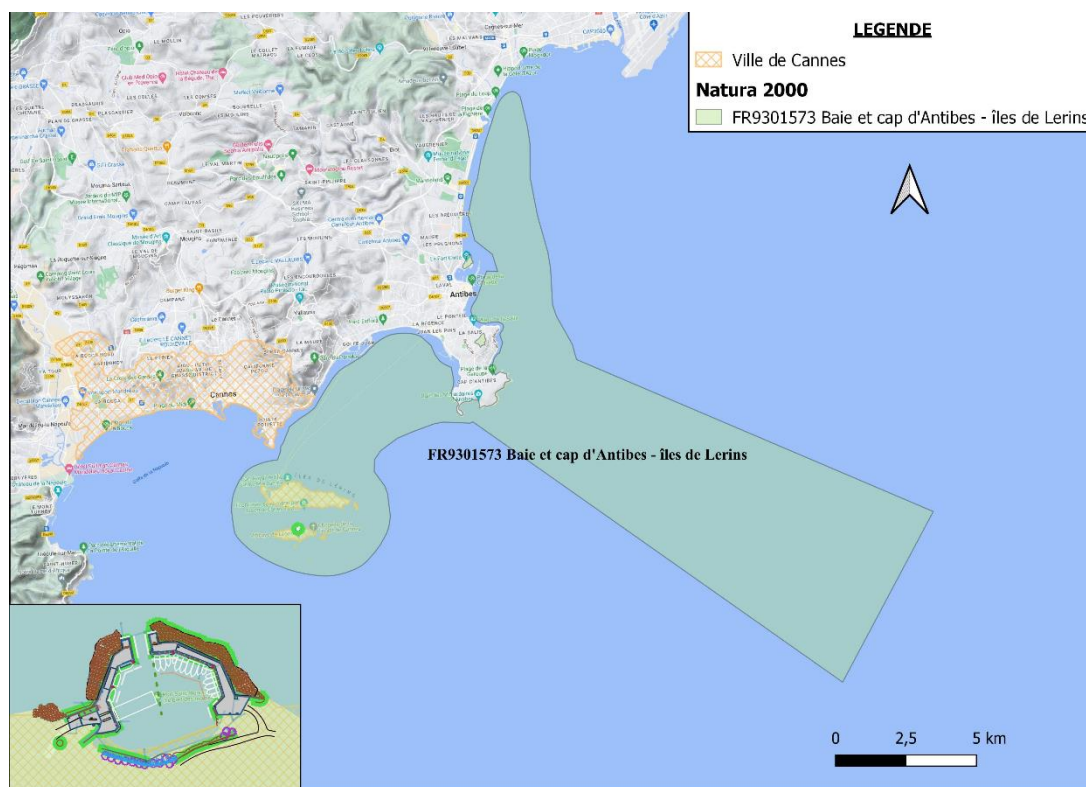


Figure 1: Localisation du site du projet dans la ZSC FR9301573 "Baie et Cap d'Antibes, île de Lérins"

Tableau 1 : Sites Natura 2000 à proximité du site du projet

Type de zonage	Nom	Principales caractéristiques	Distance au site du projet (m)	Lien écologique* Enjeu
ZSC terrestre et marine N2000	Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins (FR9301573)	Surface 13 598 ha (98 % marine) 16 habitats communautaires (dont 5 marins) dont 3 prioritaires 6 Espèces N2000 DH2 (3 insectes, 1 reptile, 1 mammifère chiroptère, 1 mammifère marin)	0 m	Fort : présence de l'habitat prioritaire Herbiers de posidonies (code 1120) à proximité du site, présence de reptiles dans la zone d'étude
ZSC terrestre et marine N2000	Esterel (FR9301628)	Surface 15 088 ha (49 % marine) 22 Habitats communautaires (dont 6 marins) dont 3 prioritaires 21 Espèces N2000 DH2 (6 insectes, 3 reptiles, 11 mammifères chiroptères, 1 mammifère marin)	9 000 m au sud-est	Incidences potentielles sur les espèces à fort potentiel de déplacement telles que les mammifères marins Nul, compte tenu de la distance, de la portée géographique limitée des incidences du projet.
ZSC terrestre N2000	Dôme de Biot (FR9301572)	Surface 170 ha 8 Habitats communautaires dont 3 prioritaires 4 Espèces N2000 DH2 (1 insecte, 3 mammifères chiroptères)	12 700 m Au nord-ouest	Nul, compte-tenu de la distance

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**



Figure 2: Localisation de la zone d'étude et d'emprise globale maximale des travaux

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Surface globale d'étude terrestre et maritime

- | | |
|---|--|
| ☐ < 100 m ² | ☒ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☐ 100 à 1 000 m ² | ☐ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : ...160 (m.)

- Emprises en phase chantier: ... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les emprises du chantier seront réduites au maximum pour limiter les incidences sur le milieu naturel, le paysage et le patrimoine. Les installations de chantier seront installées sur les emprises terrestres du port, en dehors des zones sensibles (habitats, espèces présentes).

Les travaux ne généreront pas d'aménagement connexe permanent.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention:**

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue: 16 mois sur 2 phases

Ou durée approximative en cochant la case correspondante:

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue: octobre 2024 à mai 2026 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante:

☐ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☒ Hiver

Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les travaux consistent à conforter et réparer les ouvrages existants. Il n'y aura pas de modification des usages actuels, mais une réorganisation pour sécuriser la zone de débarquement.

En phase exploitation, il n'y aura pas de rejets supplémentaires dans le milieu existant.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet: 1.8 M€ TTC dont :

- 0.9 M€ de travaux en contact direct avec l'eau
- 0.9 M€ de travaux terrestres (réseaux et équipements et mise en valeur du site)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences .

De manière temporaire, le projet sera source de bruit notamment lors de la réalisation des micropieux. La durée sera d'environ 25 jours cumulés et limitée aux horaires de chantier. Cependant, les précautions suivantes seront respectées afin de limiter les nuisances:

- le matériel sera conforme à la législation sur le bruit;
- les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale
- protection individuelle des ouvriers contre le bruit

Les déchets inertes issus des anciens équipements (*mâts, bollards, organeaux, robinets*), les éléments issus de la démolition de la douche et du couronnement situés en bord à quai seront évacués en décharge agréée.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☒ Site classé
- ☐ Site inscrit

- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

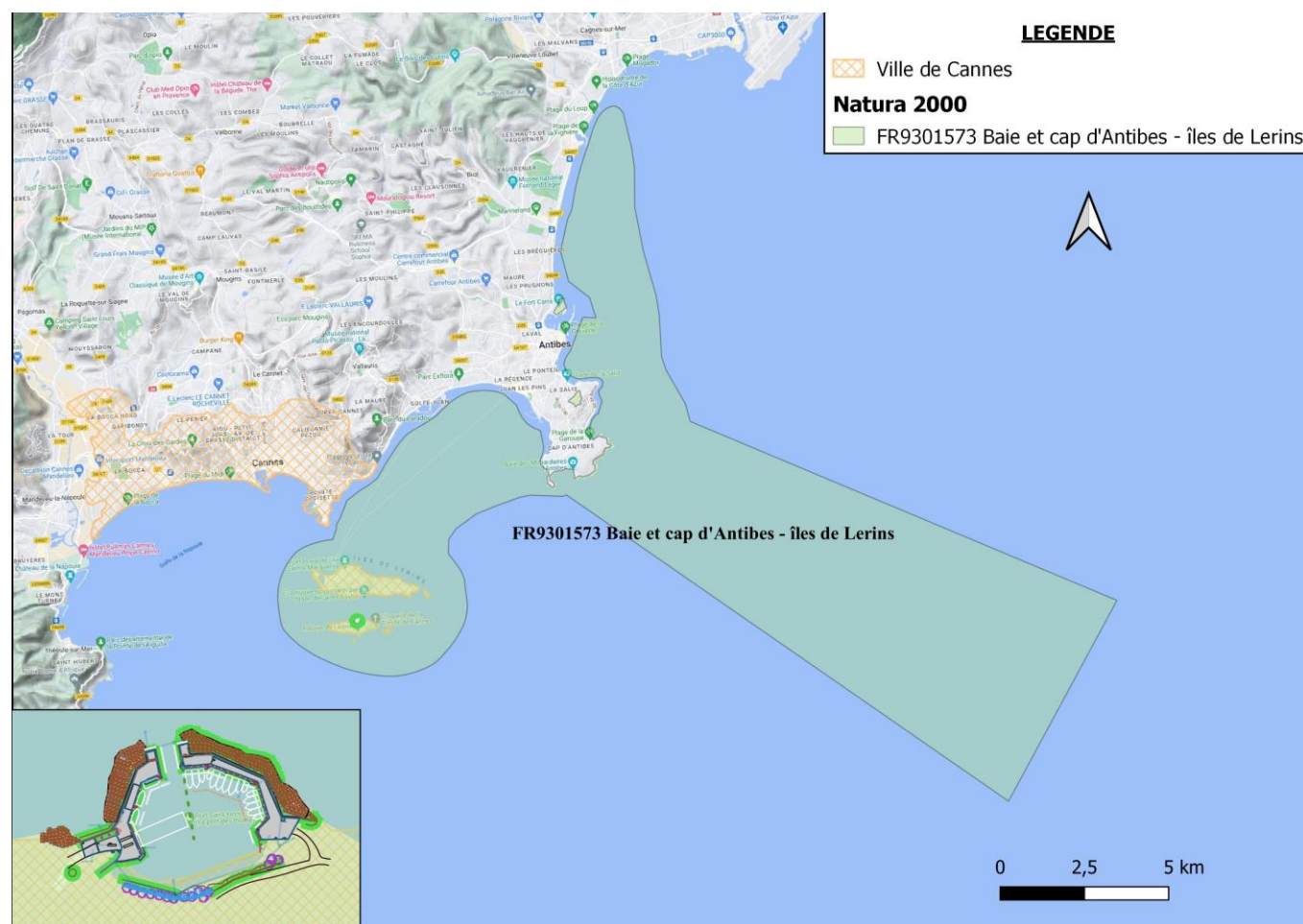


Figure 3: Localisation du projet par rapport à la ZSC FR9301573 "Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins" (Site Natura 2000).

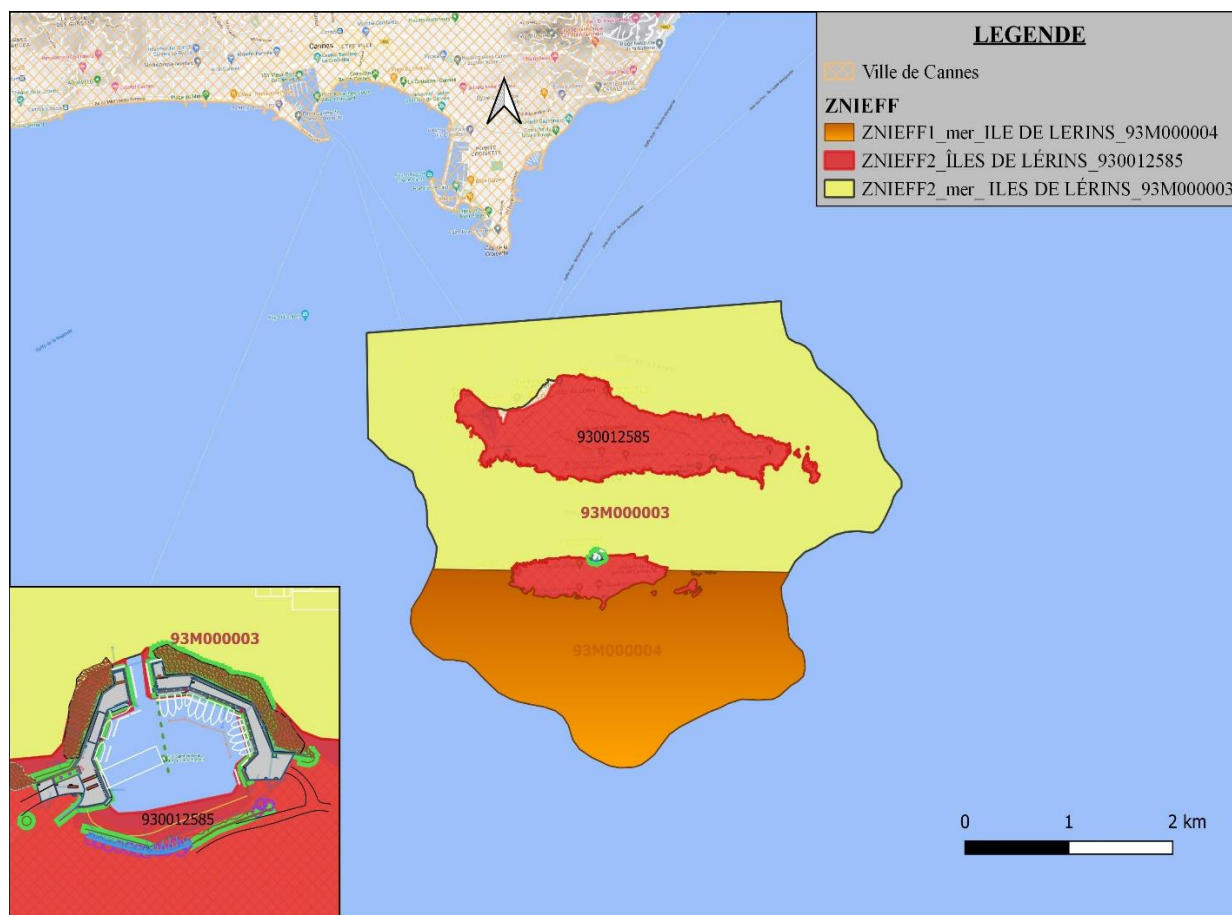


Figure 4: Localisation du site du projet dans les ZNIEFF

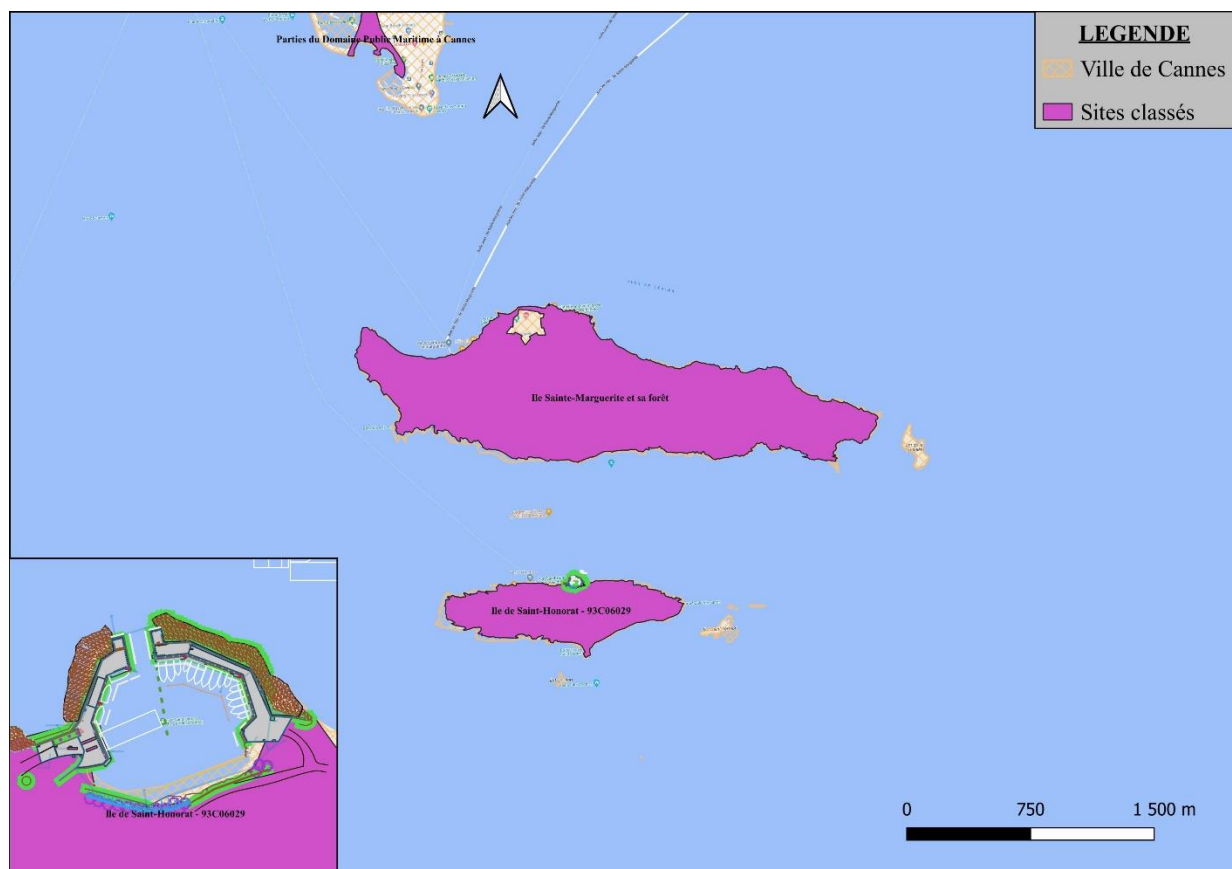


Figure 5: Localisation des sites classés par rapport à la zone des travaux

Tableau 2: Site classé à proximité de la zone des travaux

Type de zonage	Nom	Principales caractéristiques ayant justifié la désignation	Distance au projet (m)	Lien écologique ou paysager
Site Classé (Arrêté du 17 septembre 1941)	Ile Sainte Honorat (93C06029)	L'île et son institution monastique millénaire sont un élément patrimonial, historique et esthétique majeur de la région. Si le monastère en lui-même présente un intérêt limité, la forteresse, les diverses chapelles médiévales, la pinède avec ses clairières de vigne, d'olivier et de lavande forment un ensemble harmonieux. NB : Le Domaine Public Maritime de l'île n'est pas classé.	0 m	Moyen. Le projet concerne une partie des ouvrages infrastructures situées sur le littoral du site classé

Tableau 3: ZNIEFF à proximité de la zone de projet

Type de zonage	Nom	Principales caractéristiques	Distance au projet (m)	Lien écologique Enjeu
Znieff Mer II	Iles de Lérins (93000003)	La plus grande ZNIEFF des Alpes Maritimes. Grande diversité d'espèces, d'habitats, biocénoses et paysages sous-marins, roche à coralligène, herbier à posidonie en bon état de conservation. Présence de caulerpes invasives entre les deux îles. 6 habitats déterminants 24 espèces déterminantes, dont 2 poissons (Corb et mérout brun).	0 m	Fort, fonctionnel : l'herbier à posidonie constitue une zone de nourrissage et de reproduction pour les poissons
Znieff continentale II	Iles de Lérins (930012585)	Futaies de Pins d'Alep couvrant un maquis dont la composition floristique et la diversité varient en fonction de la nature du sol et de la xérophilie. Très bonne conservation des formations végétales littorales. Derniers peuplements significatifs du Lis de mer (<i>pancratium maritimum</i>) et derniers individus de la grande graminée <i>Imperata cylindrica</i> du département. Grand intérêt pour la faune : chiroptères, oiseaux nicheurs (sterne pierregarin, hibou petit-duc, Coucou geai), reptiles (phyllocladyle d'Europe, tortue d'Herman), crustacés isopodes. 9 habitats déterminants 37 espèces déterminantes de plantes 23 espèces animales d'intérêt patrimonial, dont neuf sont déterminantes (Datte de mer, Grande nacre, Langouste commune, Grande cigale de mer, Oursin diadème, Mérout brun...).	0 m au sud	Fort. Le projet concerne des infrastructures situées directement dans cette ZNIEFF

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) Plaisance, transport maritime
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation

- ☒ Construite, non naturelle :Port abri
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Le dernier suivi du milieu marin date de juin 2023 et a été réalisé par le bureau d'études P2A Développement. Le rapport résultant est disponible en annexe E.

En ce qui concerne la partie terrestre, le diagnostic de 2018 a été remis à jour par Naturalia et est disponible en annexe E également.



Figure 6: Localisation de la zone d'étude (P2A Développement)



Figure 7: Zone d'étude pour les inventaires terrestres (Naturalia)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Flore patrimoniale caractéristiques des milieux littoraux
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	X	Rochers soumis aux embruns
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers ✓ Plages et bancs de sables ✓ Lagunes autre :	X X X	Herbier à posidonie (1120-1) Herbier à cymodocée Sables moyens à grossiers
Autre type de milieu			



Figure 8: Herbiers de posidonie (P2A Développement)



Figure 9: Herbiers de Cymodocée (P2A Développement)

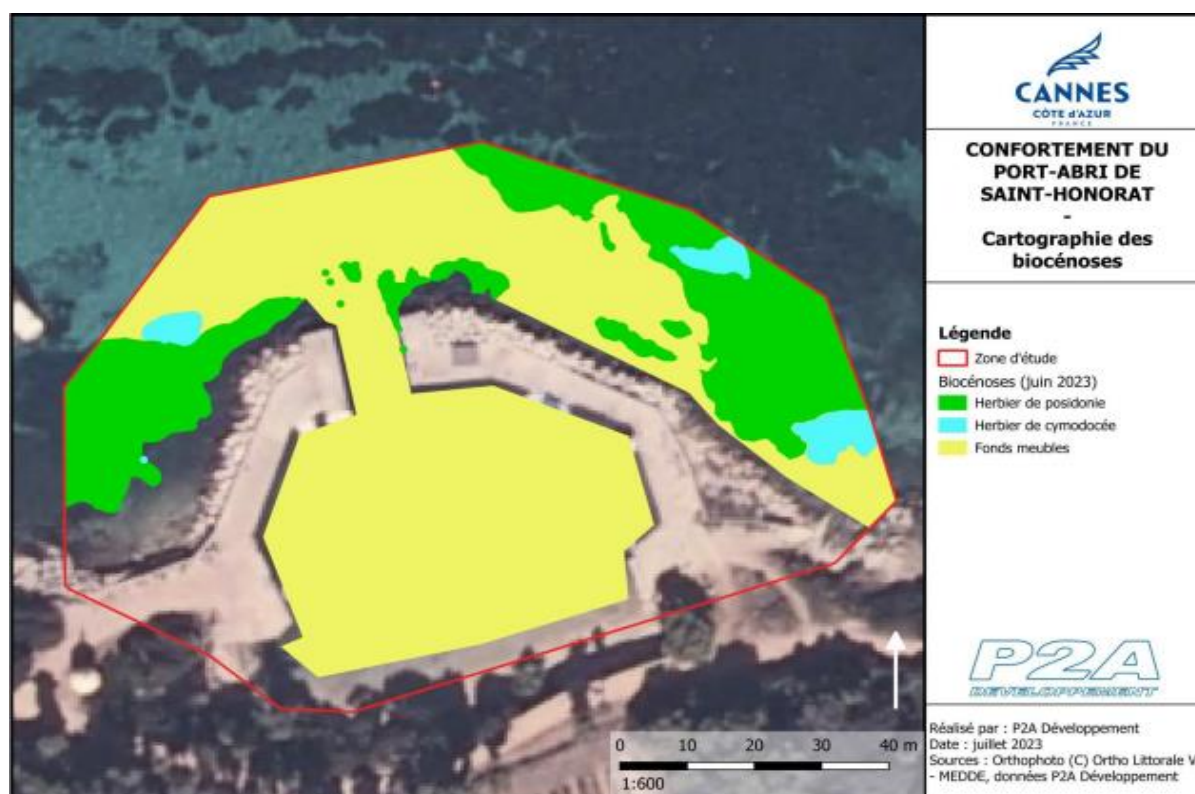
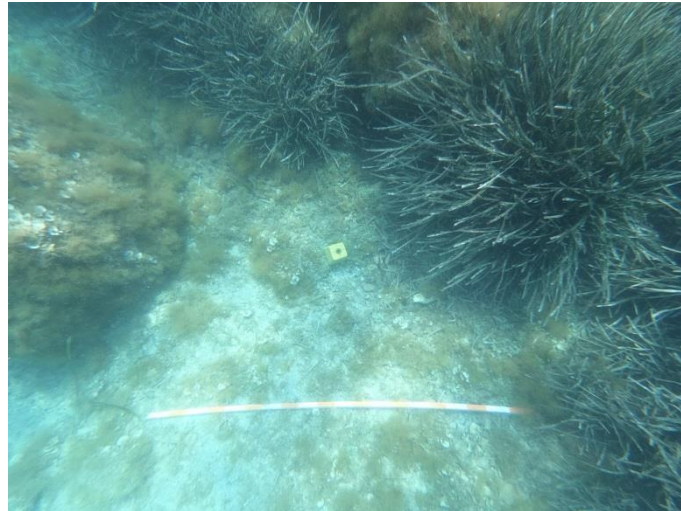


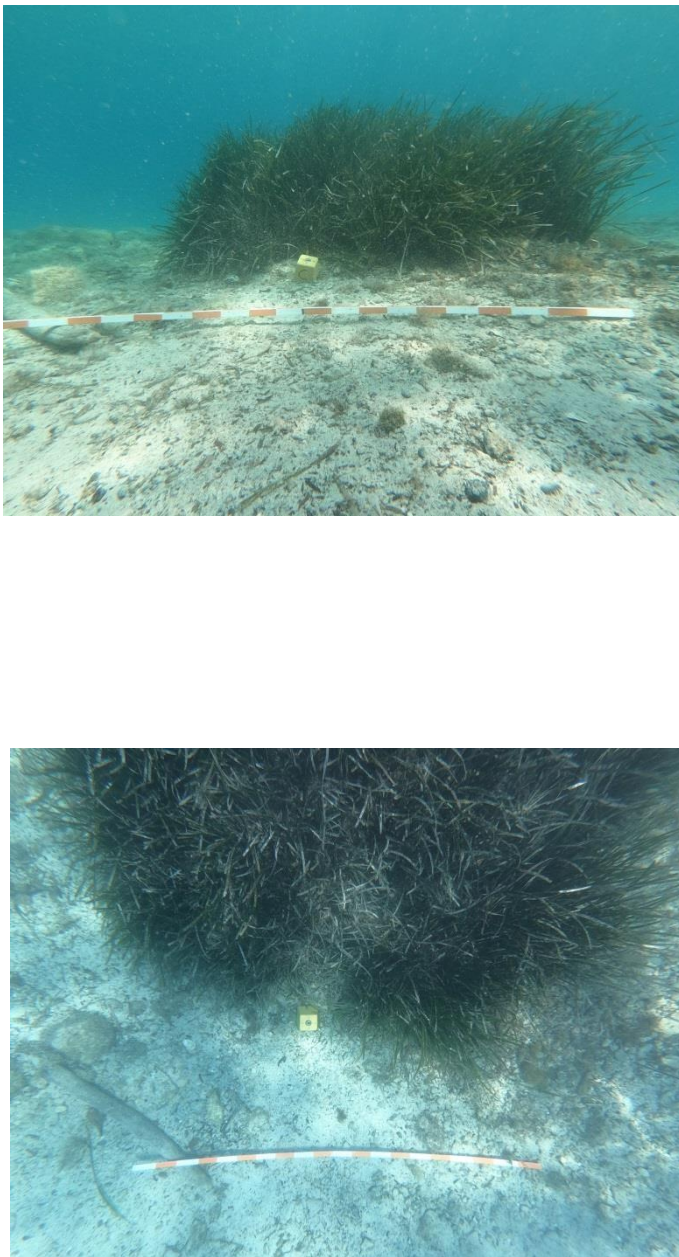
Figure 10: Cartographie des biocénoses marines et stations de vitalité des herbiers (P2A développement)

Caractérisation de l'état de vitalité de l'herbier de posidonie

Station Ouest

Station	Posidonie	 
Date	07/06/2023	
Observateur	IP	
Profondeur (m)	3,2	
Limite	Erosive	
Type d'herbier	Continu	
Morphologie	plaine	
Nature du fond	Sable grossier	
Densité foliaire (nb faisceaux/m²)	755 ± 363	
Pergent 2007	Moyenne	
Nombre de feuilles par faisceau	4,95 ± 1,4	
Lmax (cm)	47,75 ± 17,9	
Recouvrement	88,2 ± 15	
Classification	Très fort recouvrement	
Déchaussement orthotrope	4,4	
plagiotrope	2,6	
Classification	Déchaussement faible	
% plagio/ortho	0%	
Interprétation	Herbier stable, peu ou pas de progression	
Observations		Etat de vitalité : moyen
Epiphytes	oui	
Broutage	oui	
Faune / flore	Sars à tête noire, castagnoles	

Station Chenal

Station	Posidonie	
Date	07/06/2023	
Observateur	VC	
Profondeur (m)	2,8	
Limite	Franche	
Type d'herbier	Discontinu	
Morphologie	plaine	
Nature du fond	Sable grossier	
Densité foliaire (nb faisceaux/m²)	785 ± 232	
Pergent 2007	Moyenne	
Nombre de feuilles par faisceau	6,4 ± 2,3	
Lmax (cm)	60,6 ± 9,4	
Recouvrement	83,5 ± 12	
Classification	Très fort recouvrement	
Déchaussement orthotrope	0	
plagiotrope	0	
Classification	Déchaussement faible	
% plagio/ortho	28%	
Interprétation	Herbier stable, peu ou pas de progression	
Observations		Etat de vitalité : bon
Epiphytes	oui	
Broutage	oui	
Faune / flore	Saupes, barbus, STR	

Station Est :

Station	Posidonie	 
Date	07/06/2023	
Observateur	CG	
Profondeur (m)	2,7	
Limite	Erosive	
Type d'herbier	Continu	
Morphologie	plaine	
Nature du fond	Sable coquillier	
Densité foliaire (nb faisceaux/m²)	465 ± 99	
Pergent 2007	Médiocre	
Nombre de feuilles par faisceau	5,8 ± 1,4	
Lmax (cm)	55,25 ± 12,4	
Recouvrement	83,8 ± 6	
Classification	Très fort recouvrement	
Déchaussement orthotrope	1,4	
plagiotrope	2,8	
Classification	Déchaussement faible	
% plagio/ortho	5%	
Interprétation	Herbier stable, peu ou pas de progression	
Observations		Etat de vitalité : moyen
Epiphytes	oui	
Broutage	oui	
Faune / flore	Sars, saupes, girelles, crénilabres	

➔ Le site du projet est caractérisé par la présence d'herbiers de posidonies et de cymodocée en bon état de conservation. Ces herbiers sont situés à l'extérieur du port, en partie sur les enrochements ensablés qui le ceignent, ainsi que sur les fonds sableux alentours. Ils sont particulièrement développés sur la partie est de l'île. Ils se développent également dans une moindre mesure dans la passe d'entrée du port. Dans l'enceinte du port, il n'est relevé aucun herbier.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Hémidactyle verruqueux et Phyllodactyle d'Europe	X	Hémidactyle non contacté Eulepte observé uniquement en 2017 sur l'îlot Saint-Ferréol
	Tarente de Maurétanie	x	Sur murets et enrochements (enjeux faibles)
	Lézard des murailles	x	
Crustacés			
Mammifères marins	Grand dauphin (Tursiops truncatus)		Présence potentielle au large
Entomofaune	Paludinella globularis Truncatellina subcylindrica Ovatella firminii	X	Petite population au sein des rochers, à proximité de l'aire d'étude, mais hors zone de travaux – enjeu modéré à fort
Oiseaux	Une dizaine d'espèces communes, Petit duc scops	X	Aucune reproduction au sein de l'aire d'étude 1 seul individu à moins de 200m de l'aire d'étude - enjeu – transit potentiel - alimentation potentielle de manière ponctuelle – enjeu faible
Plantes	Statice à feuilles cordées	X	Partie Est (hors zone de travaux) – protection nationale
	Mauve à petites fleurs	X	Liset rouge PACA – hors zone d'étude
Poissons	Une dizaine d'espèces Adultes et juvéniles	X	Observées (2015), non protégées
Invertébrés	Coléoptère (<i>Tschitscherinellus cordatus</i>)	X	Espèce présentant un enjeu très fort de conservation Observé sur le site d'étude en 2017 uniquement



□ Aire d'étude principale

Flore

Flore protégée

● *Limonium cordatum*

● *Malva punctata*



Figure 11: Flore protégée dans la zone d'étude



Figure 12: Localisation des habitats et faune remarquables

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

La zone de projet est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301573 "Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins". Aucun autre site Natura 2000 n'est localisé dans la zone d'incidences du projet.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Partie maritime :

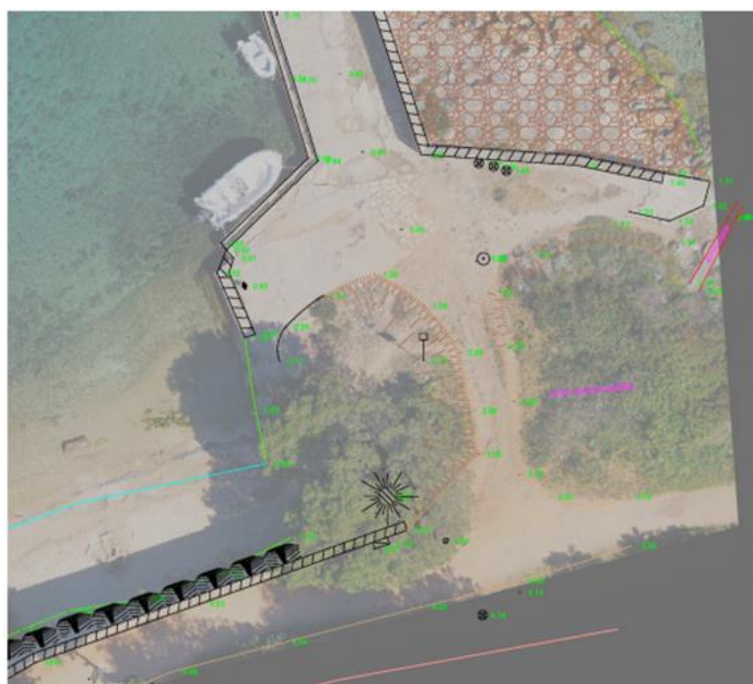
Les investigations de terrain menées en juin 2023 ont révélé une implantation des herbiers de Posidonie et de Cymodocées observés lors des campagnes de terrain de 2015 et 2018 similaire à celle relevée lors de la campagne de juin 2023. Aucun herbier n'a été observé à l'intérieur du port-abri, ils sont tous localisés à l'extérieur du port ainsi que dans le chenal et sur la paroi du quai côté Est. Les stations de vitalité réalisées dans l'herbier de posidonie révèlent qu'il est dans un état moyen à bon.

Les mesures de protection seront prises afin d'éviter tout risque d'atteinte sur les herbiers (écran anti-MES autour de la zone de travail en cours, suivi de la qualité des eaux, surveillance du milieu).

Partie terrestre :

La zone d'étude est concernée par la présence de d'une espèce floristique protégée (Statice à feuille cordée) et plusieurs espèces patrimoniales. Aucune ne se trouve dans la zone d'impact direct des travaux, elles sont localisées aux abords de chemins et pistes. Aucun engin ne cheminera sur les emplacements concernés. Il en est de même pour les habitats favorables aux espèces (herpétofaune) protégées, localisés en dehors de la zone de travaux (muret de la figure 12).

Le cheminement pour le projet est conservé et n'empiètera pas sur les zones végétalisées.



5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le port d'abri à consolider est inclus dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301573 "Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins (site Natura 2000). Aucune espèce justifiant la désignation du site Natura 2000 n'est présente au droit de la zone de projet. Les enjeux du site sont modérés et le site ne sera pas impacté en raison:

- De la prise en compte des enjeux environnementaux du site en phase conception
- Du choix de la réalisation des travaux en période de moindre sensibilité des espèces et habitats (adaptation du phasage)
- Du choix des méthodes de confortement afin d'éviter toute atteinte des espèces et habitats sensibles
- Des mesures en faveur de la faune et flore terrestre :
 - o défavorabilisation de la zone avant travaux ciblant les espèces de reptiles et le crabe patrimonial
 - o limitation des emprises et balisage des zones à enjeux
- De la limitation des risques de pollution (turbidité...) et du contrôle visuel du plan d'eau.
- De la limitation des émissions sonores
- De la mise en place d'un management environnemental du chantier (sensibilisation, nettoyage ...)
- D'un suivi écologique des herbiers après travaux

Les nuisances en phases travaux seront maîtrisées, la durée des travaux n'excédera pas 16 mois et ils auront lieu hors période estivale.

A (lieu) : *Lunon*

Signature :

Le (date) : *27/10/2023*

